

Département de la Vendée

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE DU PAYS DES HERBIERS

Séance du 21 septembre 2023

Date de convocation : 12 septembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 21 septembre à seize heures, le Conseil d'Administration s'est réuni salle des Conseils de la Communauté de communes du Pays des Herbiers, sous la présidence de Madame Bénédicte GARDIN, Vice-Présidente.

Présents : Bénédicte GARDIN - Magali LOISEAU - Odile PINEAU - Florence DE CHABOT - Marie-Annick MENANTEAU - Marie-Thérèse ABINAL - Christophe VILLENEUVE - Alain CHENOIR - Valérie VERDON - Laydie PASQUIER - Françoise PINEAU - Alexandra BEAUNE - Christelle BOURMAULT

Excusés/Pouvoirs :

Christophe HOGARD donne pouvoir à Bénédicte GARDIN

Jean-Louis LAUNAY donne pouvoir à Valérie VERDON

Amélie PASQUIER donne pouvoir à Laydie PASQUIER

Marie-Françoise RAUTURIER donne pouvoir à Marie-Annick MENANTEAU

Franck GAUTHIER - Sabine LOIZEAU - Jean-Michel LUMEAU - Angélique RICHARD - Elodie BRANGER - Marie VILLENEUVE

Nombre d'administrateurs en exercice : 23

Nombre d'administrateurs présents : 13

Nombre d'administrateurs votants : 17

Secrétaire de séance : Florence DE CHABOT

### • 01 – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A LA MAISON DES ADOLESCENTS – Rapporteur : Bénédicte GARDIN

La Maison Départementale des Adolescents (MDA) de la Vendée a été créée par le Centre Hospitalier spécialisé Georges Mazurelle en 2007, dans le cadre de la promotion des réseaux de santé, en partant du constat que beaucoup d'adolescents ne relevaient pas de la psychiatrie mais de l'éducatif et de la prévention. Elle s'est administrativement transformée en 2014 en Groupement d'Intérêt Public auquel a adhéré la communauté de communes du Pays des Herbiers jusqu'à fin décembre 2020, le Centre Intercommunal d'Action Sociale prenant le relai à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021.

La MDA a pour objectif d'être « lieu unique d'accueil, d'écoute, d'orientation, d'information, d'éducation à la santé et de prévention pour les jeunes vendéens de 12 à 21 ans, leurs parents et les professionnels œuvrant en lien avec les adolescents » en :

- facilitant l'accès au soin : orienter les adolescents vers un médecin, un psychologue, un spécialiste. Prendre le temps d'être à l'écoute de leur demande.
- étant un lieu ressource, facilement repérable par les adolescents, les parents et les professeurs. Libre, gratuit et anonyme.

Il est proposé de fixer la participation financière du CIAS pour 2023 à hauteur de 8 500 €.



Département de la Vendée

Madame la Présidente propose au conseil d'administration de bien vouloir :

- fixer le montant de la participation financière du CIAS à la Maison des Adolescents à hauteur de 8 500 € pour l'année 2023,
- autoriser à procéder au mandatement correspondant,
- décider que les fonds nécessaires seront prélevés sur les crédits inscrits au budget primitif 2023,
- l'autoriser, ou la Vice-présidente, à signer tout document à intervenir.

Après en avoir délibéré et par vote à main levée, le Conseil d'Administration adopte, à l'unanimité, cette proposition.

Florence DE CHABOT,  
Secrétaire de séance



Pour copie conforme,  
Bénédicte GARDIN,  
Vice-Présidente



Publié électroniquement le : 02 OCT. 2023  
Transmis en Préfecture le : 02 OCT. 2023